

□ A L G E R I E

Original: FRENCH

**Intervention de Mme Taous Feroukhi,  
Chef de la Délégation Algérienne  
Devant le 17<sup>e</sup> Conseil Ministériel de  
L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe**

**Athènes, le 2 Décembre 2009**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, au nom de la délégation algérienne, exprimer mes remerciements aux autorités Grecques pour la qualité de l'accueil et la bonne organisation, à Athènes, des travaux de cette 17<sup>e</sup> session du Conseil ministériel de l'OSCE et les féliciter pour la présidence dynamique du Conseil permanent tout au long de l'année 2009.

Cette session du Conseil ministériel se tient dans un contexte marqué par des développements internationaux qui ont, également, touché la sécurité collective.

L'Algérie, pays partenaire pour la coopération, saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement au système multilatéral et au rôle des Organisations régionales dans la préservation de la paix, dont l'OSCE, qui se distingue par une approche globale et indivisible de la sécurité qui guide notre participation aux différents cadres de concertation euro-méditerranéens.

Les discussions paneuropéennes informelles en cours sur une nouvelle architecture de sécurité en Europe, impulsées par la Grèce dans le cadre du processus de Corfou, constituent un tournant pour l'Organisation. L'Algérie suit avec intérêt ce processus, persuadée qu'il se fera en cohérence avec l'engagement pris à Helsinki en 1975, renouvelé par la Charte de Paris, d'intégrer la dimension méditerranéenne dans le grand chantier de la sécurité européenne.

La quête des Etats participants d'un système de sécurité mieux à même de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle basée sur l'approche inclusive de l'OSCE pour y parvenir, constitue assurément une source d'inspiration pour le partenariat méditerranéen.

En effet, les nombreux sujets d'intérêt commun ouvrent des perspectives prometteuses à une coopération et à des efforts concertés avec l'Organisation dans les trois domaines interdépendants de la sécurité. C'est, notamment, le cas pour la gestion sûre des frontières, la lutte contre les fléaux de caractère transnational tels le crime organisé, le trafic d'armes, d'être humains et de drogues, ainsi que le combat contre le terrorisme.

A ce titre, l'Algérie s'emploie, notamment, à tarir les sources de financement du terrorisme. Pour ce faire, elle sollicite la coopération de l'OSCE pour faire aboutir ses efforts de promotion d'un instrument juridique international destiné à criminaliser le versement de rançons lors de prises d'otages liées au terrorisme.

Au niveau du Groupe de contact, la délégation algérienne poursuit ses efforts constructifs visant à enrichir le contenu du partenariat et à améliorer son mode de fonctionnement. La concrétisation de certaines de ses contributions et propositions, notamment, au rapport Harkonen, l'encourage à persévérer dans cette voie. A l'actif de ma délégation, figurent les initiatives sur les nouvelles dispositions protocolaires, celles favorisant la participation régulière des partenaires aux réunions du Conseil Permanent et du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité (FSC), la création du Fonds pour le partenariat, la tenue la Conférence de Cordoue sur l'Islamophobie et du séminaire sur la liberté et la responsabilité des medias.

Ces avancées sont encourageantes. Cependant, beaucoup reste à faire pour que la dimension méditerranéenne trouve la place qui lui revient dans les objectifs et priorités de l'Organisation. Dans cette perspective, le partenariat gagnerait à préserver son intégrité par une égalité de traitement de ses membres et le renforcement du sentiment d'appropriation.

Il est un autre sujet qui nous tient à cœur, celui de l'élargissement du partenariat méditerranéen à l'Autorité Palestinienne dont la demande officielle remonte à 2005. L'Algérie réaffirme son appui à cette requête qui contribuera à consolider l'OSCE en tant que forum irremplaçable pour la prévention et la solution des conflits. Faut-il rappeler, par ailleurs, que l'Autorité palestinienne fait partie des autres cadres de partenariats euro-méditerranéens.

Monsieur le Président,

Sans être exhaustive, je voudrais évoquer l'essentiel des questions d'intérêt pour ma délégation, développées lors des consultations avec les membres de la

Troika à qui je voudrais, de nouveau, exprimer notre appréciation, et qui se résumement comme suit:

- la participation au processus de Corfou que commande le principe de l'indivisibilité de la sécurité qui fonde le partenariat méditerranéen.
- La promotion de la coopération institutionnelle entre l'OSCE et les Organisations régionales dont l'Union Africaine pour le renforcement des capacités.
- Le suivi des recommandations du séminaire de Valence sur l'environnement et la sécurité, y compris la prévention et la lutte contre les incendies qui ravagent le couvert végétal fragile de nombreux pays des deux rives.
- La tenue d'une Conférence sur la tolérance, à Astana, en 2010, comme contribution à la lutte contre la montée d'une idéologie tendant à assimiler l'Islam au terrorisme. Sans oublier le suivi et la mise en œuvre des recommandations du Représentant personnel sur les discriminations contre les Musulmans.

Pour conclure, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de la disponibilité de la délégation algérienne à poursuivre sa contribution constructive au partenariat méditerranéen. Dans ce contexte, nous appuyons l'offre de Malte d'abriter la Conférence méditerranéenne annuelle 2010 d'autant qu'elle renoue avec la pratique qui avait prévalu, de tenir cette échéance dans les pays des deux rives de la Méditerranée.

Je vous remercie.